

CONSEIL ACADEMIQUE

Désignation des représentants des doctorants du collège des écoles doctorales au Conseil Académique de Normandie Université – année 2025

LE PRESIDENT DE NORMANDIE UNIVERSITÉ

Vu les articles L.718-9 et D.719-1 à D.719-40 du Code de l'éducation,

Vu le décret n°2014-1673 du 29 décembre 2014 modifié portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements Normandie Université,

Vu l'arrêté du 1^{er} septembre 2025 portant organisation des élections des représentants des doctorants du Collège des Écoles Doctorales au sein du Conseil Académique de Normandie Université,

Vu l'information faite le mercredi 3 septembre 2025, par mail, donnant la date limite impérative de réception des candidatures au jeudi 18 septembre 2025 à 12h,

Considérant qu'aucune candidature n'a été reçue dans les délais impartis,

DECIDE

Article Unique : Le scrutin, initialement prévu du jeudi 25 septembre au vendredi 26 septembre 2025, faute de candidature reçue dans les délais impartis, est annulé.

Caen, le 18 septembre 2025

Le Président de Normandie Université,
Ronan CONGAR

